

## APPEL A CANDIDATURES

lancé en direction d'un **artiste-chorégraphe** ou **danseur** s'intéressant au **champ sociétal** en vue d'une **résidence mission** prenant place dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique (CLEA) du territoire de la Briqueterie dans le cadre du CLEA.

En guise de préambule :

Le Centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne a ouvert ses portes à la Briqueterie en mars 2013 à Vitry-sur-Seine. Située aux confins de trois communes, Vitry sur Seine, Villejuif et Ivry sur Seine, la Briqueterie se trouve située dans un territoire multi culturel en pleine mutation, tant urbanistique qu'économique ou sociétale. Insérer un projet pour la danse dans cet espace en transformation nécessite une attention particulière envers les habitants, leurs usages et leurs pratiques. C'est dans ce cadre-là que le Contrat local d'éducation artistique est mis en place.

Dans le cadre du présent projet, il est recherché un artiste, dont la recherche et la production peuvent s'inscrire dans des espaces non conventionnels et s'intéresser au champ sociologique d'un territoire. Ce projet croise celui de " l'artiste dans la ville ", en partenariat avec la ville de Vitry-sur-Seine, un rendez-vous à la Briqueterie et dans ses environs, mettant en exergue la présence chorégraphique en milieu urbain. La résidence est intégrée dans le projet artistique de la Briqueterie, structure labellisée Centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne, située à Vitry sur Seine.

Dans le cadre de ce projet intégrant le travail d'investigation d'un territoire, l'artiste imaginera une restitution qui pourra prendre des formes particulières, plateau et/ou hors plateau.

La résidence -mission est appelée à être mise en œuvre à partir de janvier 2015.

Informations complémentaires sur la résidence-mission portée par la Briqueterie, dans le cadre du CLEA (Contrat Local d'Education Artistique) dispositif financé par la Drac Ile de France :

### Définition de la résidence-mission

La résidence-mission est organisée à des fins **d'éducation artistique et culturelle** en faveur d'un **public d'enfants, de jeunes et d'adultes**. Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste, durant quatre mois. La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production propre à l'artiste ni commande d'œuvre.

Pour autant, le projet n'exclut évidemment pas la possibilité de production d'œuvres dans le cadre de la démarche spécifique proposée par le CLEA.

Pour l'artiste résident, il s'agit plus particulièrement de s'engager dans une démarche éducative donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, expérimentations, réalisation). Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un cahier des charges et des finalités différents.

Ces actions sont à considérer comme autant de gestes artistiques, préparés en amont avec diverses équipes éducatives issues des services municipaux, des maisons pour tous, des associations de quartiers intervenant sur le territoire et désireuses de s'inscrire dans ce projet. Elles sont aussi préparées avec les équipes des structures culturelles concernées par le CLEA et plus particulièrement celles liées aux pratiques actuelles de la danse.

**Ces actions ont pour objectif de permettre à un grand nombre d'enfants, de jeunes et d'adultes d'acquérir une expérience originale et de découverte des processus de création chorégraphique tout en diagnostiquant leur territoire d'un point de vue sociologique ou ethnologique.**

Elles peuvent avoir lieu au sein de centres sociaux et culturels, de centres de loisirs, de structures culturelles, ainsi que dans l'espace public ou tout autre site qui paraîtra approprié à l'artiste résident et à ses partenaires locaux.

### **Enjeux et objectifs**

- Permettre au plus grand nombre d'appréhender l'expression chorégraphique et la découverte des processus de création;
- développer l'esprit critique par le biais de la discussion, l'analyse des ressentis, la perception des relations entre les membres d'un ensemble ;
- contribuer au développement culturel et artistique du territoire ;
- réduire ainsi les inégalités en matière d'accès à la culture ;
- Proposer, par un projet chorégraphique et les multiples rencontres qui y sont associées, une lecture du territoire prenant en compte son histoire, ses mutations urbaines, ses habitants et ses dynamiques économiques et sociales.

### **Déroulement**

Au cours du premier mois de résidence, l'artiste résident rencontre les différentes équipes qui le souhaitent. Il peut s'agir de professionnels de l'action sociale, de la politique de la ville, de la culture, de l'enfance et de la jeunesse. Ceci afin de permettre à ces équipes d'appréhender au mieux la démarche artistique de l'artiste.

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent également être collectives, en réunissant différents types de professionnels (animateurs de centres de loisirs, responsables d'associations d'un même quartier, par exemple).

Ces professionnels sont également invités à évoquer avec l'artiste la manière dont ils aimeraient faire percevoir sa présence, ainsi que celle de son œuvre, au public qu'ils fédèrent.

Au cours des trois mois suivants se construisent entre l'artiste résident et les différentes équipes de professionnels désireuses de s'impliquer en durée, toutes sortes d'actions à mener en direction des différents publics.

Cette présence est également conçue en tenant particulièrement compte des contextes d'exercice des différents professionnels concernés, de leurs différents degrés d'implication possible ainsi que des participants volontaires.

La restitution du travail d'investigation pourra prendre différentes formes (performances, spectacles, ateliers, visites,...) lors d'un rendez-vous public, évènement de plus ou moins grande ampleur qui permettra la participation des différents publics approchés durant l'année. Il se déroulera sur le site de la Briqueterie.

### **Période et durée de la résidence**

La période de résidence est prévue pour une durée de 4 mois se répartissant comme suit :

- un mois d'appropriation du territoire (à partir de janvier 2015)
- trois mois pour la seconde phase de résidence (entre février et novembre ou décembre 2015)
- une ou plusieurs restitutions finales pourront être envisagées.

## Conditions financières et moyens mis à disposition

L'artiste sélectionné bénéficie d'une allocation de résidence d'un montant de 22000 € HT frais annexes compris pour l'ensemble du projet, y compris la restitution, hors mise en place technique à la Briqueterie. L'artiste retenu doit être **autonome dans ses déplacements** et disposer, de préférence, d'un véhicule personnel.

## Cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la structure culturelle et de l'artiste accueilli sera signé avant le début de la résidence.

## Candidature

Peut faire acte de candidature tout artiste professionnel résidant en France.

L'artiste candidat doit avoir à son actif une production artistique conséquente, une **expérience significative dans le domaine de la pédagogie et/ou de la médiation**, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission (disponibilité à temps plein durant la période de résidence).

L'artiste doit maîtriser l'usage oral de la langue française.

Les éléments à fournir sont :

- un curriculum vitae,
- une note d'intention,
- un dossier de présentation de la démarche de l'artiste candidat et de sa production existante.

Le dossier artistique est à proposer sous format électronique.

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi de supports physiques, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale à l'adresse suivante :

Daniel Favier  
La Briqueterie-CDC du Val-de-Marne  
17, rue Robert Degert  
94400 Vitry sur Seine

Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

## Sélection

L'ensemble du dossier est à adresser **pour le 11 novembre 2014** au plus tard, par envoi électronique à l'adresse suivante : **direction@alabriqueterie.com**, copie à **secretariatdirection@alabriqueterie.com**

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant en particulier des représentants de la ville de Vitry-sur-Seine, de la DRAC Ile-de-France et de la Briqueterie.

Les candidats pré-sélectionnés sur dossier seront reçus courant novembre 2014 par le comité de sélection.

Le résultat de la sélection définitive sera communiqué par courrier au plus tard **le 15 décembre 2014**.